



1. - Application des conditions générales de vente
2. - Garantie
3. - Réservation – Arrhes
4. - Conditions d’annulation
5. - Séjour promotionnel
6. - Organisation de la réservation
7. - Modification des prestations
8. - Délogement
9. - Prix
10. - Modalités de règlement
11. - Moyens de paiements
12. - Assurance – détérioration – casse – vol
13. - Recommandations
14. - Force majeure

ARTICLE 1 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par le Domaine de Chalvêches. Ces conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client en même temps que sa confirmation de réservation et sont accessibles directement sur le site internet de l'hôtel. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions. Le Domaine de Chalvêches se réserve le droit d'appliquer des conditions d'annulation particulières dans le cas d'une réservation excédant 4 chambres.

ARTICLE 2 - Garantie

Toute réservation doit être garantie par un numéro de carte de crédit et sa date d'expiration. Les réservations sont garanties pour les arrivées jusqu'à 21 heures le jour prévu de l'arrivée. Après 21 heures, le Domaine de Chalvêches se réserve le droit de ne conserver que les réservations garanties pour lesquelles le client a prévenu l'hôtel de son arrivée tardive. En l'absence de manifestation de la part du client, les conditions d'annulation s'appliqueront à la réservation. Pour toutes réservations effectuées par le biais de prescripteurs telles que des ventes privées, il sera demandé au client à son arrivée de présenter une carte de crédit en garantie ainsi qu'une pièce d'identité. En cas de non présentation d'une carte bancaire l'établissement se réserve le droit de ne pas accepter la réservation.

ARTICLE 3 - Réservation – Arrhes

Afin d'enregistrer fermement une réservation, il est demandé le versement d'arrhes équivalentes à 30% du montant du séjour pour un séjour égal ou supérieur à 4 nuits, 50% du montant du séjour pour un séjour de 2 à 3 nuits et 100% du séjour pour 1 nuit, par Carte American Express, Visa, MasterCard ou par virement bancaire en Euros. Le paiement des arrhes représente une condition déterminante et substantielle de la réservation. À défaut de versement des arrhes, le Domaine de Chalvêches ne pourra confirmer la réservation et la disponibilité de la/des chambre(s) réservée(s) ne pourra être garantie. Conformément à l'article 1590 du Code Civil français, les arrhes seront conservées en cas d'annulation. Toutes arrhes de garantie versées restent néanmoins remboursables selon les conditions d'annulation. Les arrhes non réclamées avant le 31 décembre de l'année durant laquelle elles ont été acquises seront perdues pour le client.

ARTICLE 4 – Conditions d'annulation

Toute annulation de séjour non signalée moins de 72 heures avant la date d'arrivée prévue fera l'objet de la facturation totale du montant du séjour à titre d'indemnité. Toute non-présentation à l'hôtel (no show)

sera facturée du montant total du séjour et entraînera, en l'absence de manifestation du client, l'annulation automatique du séjour réservé. Toute modification ou annulation d'une réservation devra être adressée par écrit par le client (email) à l'hôtel. La date de réception par l'hôtel de la demande de modification ou d'annulation est la date prise en compte pour l'annulation. Toute demande reçue fera l'objet d'une réponse écrite de la part de l'hôtel. Le changement de date du séjour pourra être considéré comme une annulation totale et donner lieu à l'application des conditions d'annulation suivantes : Jusqu'à 14 jours avant la date du début du séjour et quel qu'en soit le motif, les arrhes seront remboursées à compter de 30 jours à réception d'un relevé d'identité bancaire. Moins de 14 jours à 72H de la date d'arrivée, les arrhes seront conservées et pourront être à valoir sur un prochain séjour dans le mois encours, sous réserve de disponibilités, entraînant des frais de modification correspondant à 25% du montant total du séjour. En cas de force majeure (accident, décès, raisons médicales...), l'hôtel pourra restituer tout ou partie des arrhes versées, à sa discrétion, sur présentation d'un justificatif. Dans le cas d'un séjour écourté, d'une date d'arrivée décalée, d'un nombre de personnes modifié ou de tout autre fait modifiant le contrat de réservation d'origine, le séjour sera dû à minima au prix de la réservation initiale. Petit déjeuner : le client doit annuler le nombre de petit-déjeuner au plus tard la veille, heure limite 20h. Au-delà, l'hôtel se réserve le droit de facturer les petits déjeuners même s'ils ne sont pas consommés. Prestations SPA : le client doit annuler sa réservation au plus tard 24h à l'avance. Au-delà, l'hôtel facturera les prestations du SPA même si elles ne sont pas consommées.

ARTICLE 5 : Séjour promotionnel

Les promotions uniquement disponibles sur Internet sont non cumulables, non modifiables, non annulables et sont valables aux prix et dates indiquées. Conditions particulières : les informations relatives à la carte bancaire du client sont nécessaires pour bénéficier de ces promotions. Toute modification ou annulation est impossible après la réservation. En cas d'annulation, le montant du forfait est intégralement dû.

ARTICLE 6 - Organisation de la réservation

Du 01 mai au 30 septembre, Le Domaine de Chavêches vous accueille 7 jours sur 7. Notre réception est ouverte de 9h00 à 21h00, Les arrivées peuvent être enregistrées à compter de 14h00. Notre restaurant est ouvert tous les soirs de 19h30 à 21h00 sauf le mercredi, jour de fermeture hebdomadaire. Du 01 octobre au 30 avril, Le Domaine de Chavêches vous accueille du vendredi 15h00 au lundi 13h00. Notre réception est ouverte de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 20h00. Les arrivées peuvent être enregistrées à compter de 15h00. Les chambres sont mises à disposition à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 12h le jour du départ. Tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire. Afin d'assurer un accueil dans les meilleures conditions, toute arrivée anticipée et ou en-dehors des heures d'ouverture de réception, devra faire l'objet d'une demande écrite du client et d'une confirmation du Domaine de Chavêches. Autrement la réservation sera considérée comme un « no show » (prestation commandée non annulée) et sera facturée sur la base de la totalité du séjour. Afin d'assurer le confort de tous les clients de l'hôtel, les enfants ne sont pas autorisés dans les chambres Deluxe et Prestige

de la Bâtisse du Domaine de Chavêches ainsi que dans les Lodge Natural (tente saharienne). Ils sont cependant les bienvenus dans les Lodges Deluxe, Duplex et Duplex Prémium. Les animaux domestiques sont admis jusqu'à 10 kilos en contrepartie d'une facturation de 25€ par jour et par animal.

ARTICLE 7 - Modification des prestations

Toute demande de modification des prestations par rapport à la réservation faite, devra être adressée par écrit à l'établissement. La modification ne pourra être acceptée et confirmée qu'en fonction des disponibilités de l'établissement au moment de la demande.

ARTICLE 8 - Délogement

En cas de force majeure, l'établissement se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour les prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'établissement, qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 9 - Prix

Les tarifs sont exprimés en euros TTC. Les tarifs confirmés sur la demande de réservation sont fermes jusqu'à la date de fin de levée d'option. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Ils pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. La taxe de séjour est de 1 Euro par personne et par nuit à partir de l'âge de 18 ans. Cette dernière n'est pas comprise dans les prix affichés et est payable sur place à l'arrivée ou au départ de l'hôtel. L'hôtel s'engage à reverser l'intégralité de ces sommes à la commune.

ARTICLE 10 : Modalités de règlement

Les conditions de règlement du prix se divisent comme suit : À la fin de votre séjour, les arrhes seront déduites sur la facture finale, pour la période initialement prévue. Les factures du solde sont payables à réception le jour du départ. Sauf dispositions contraires, aucun délai de paiement n'est accordé. Le règlement des extras (Restauration, boissons, SPA, taxe de séjour...) réclamé aux participants, sera assuré par les participants concernés avant leur départ. A défaut de règlement, le montant sera directement prélevé sur la carte bancaire et la facture sera adressée au client. Tout retard de règlement donnera lieu à la facturation de pénalités de retard égales à 1 fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur sans mise en

demeure préalable. En cas de long séjour (supérieur à une semaine), une facturation sera établie par semaine.

ARTICLE 11 - Moyens de paiements

L'établissement accepte les moyens de paiement suivants : carte bancaire Visa, Mastercard, American express, virement bancaire et espèces. Les chèques vacances sont acceptés à hauteur de 150€ sur place. Le règlement des arrhes est effectué par les moyens de paiement suivants : carte bancaire Visa, Mastercard, American express, et virement bancaire.

ARTICLE 12 - Assurance – détérioration – casse – vol

Le client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Un coffre-fort en chambre est à sa disposition. Le client devra informer l'établissement de toute dégradation dont il serait à l'origine. Il est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, (chambre, espaces communs tels que piscine, jacuzzi, jardin, salon, sanitaires) à supporter les coûts de remise en état.

ARTICLE 13 - Recommandations

Le client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boissons, ni denrées alimentaires sans autorisation préalable de la direction. Le client s'engage à faire respecter, par les participants et leurs invités, l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement (notamment l'interdiction de fumée dans les espaces communs et les chambres). Le client veillera à ce que les invités ne perturbent pas l'exploitation de l'établissement ni ne portent atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

ARTICLE 14 - Force majeure

L'établissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement, grève, pandémie etc...

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Accueil

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

Article 2 : Heures d'ouverture

La réception de l'hôtel est ouverte de 9h00 à 20h00 de mai à septembre et de 9h00 à 13h00 – 15h00 à 19h00 en avril et octobre. L'hôtel vous accueille du 01 avril au 31 octobre.

Article 3 : Occupation des chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Article 4 : Accès aux chambres

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 16 heures. La location à la nuit cesse à 11 heures, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Un service de bagagerie permet aux clients de confier leurs bagages à la réception de l'hôtel en change d'un reçu qui sera exigé pour leur restitution.

Article 5 : Gestion des clefs

La clef de la chambre est une clef standard que le client peut garder sur lui mais ne peut confier à une tierce personne. Il est conseillé de la remettre à la réception pour que celle-ci informe son personnel de la possibilité de faire le ménage, faute de quoi, celui-ci pourra ne pas être fait. Elle doit être restituée le jour du départ.

En cas de non restitution, l'hôtel facturera 60€ et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

Article 6 : Nuisances et respect des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 9 heures.

Pour le respect et le repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R ; 1334-31 du code de la Santé publique). Le tapage nécessitant le remboursement des clients en ayant subi les désagréments sera débité sur la carte de crédit des tapageurs.

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

Article 7 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage ou nuisance causé volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par son animal.

Article 8 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel sauf à l'extérieur. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à une facturation supplémentaire de 90€ ou à des poursuites judiciaires.

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Toute odeur de tabac dans les chambres nécessitant l'appel à un prestataire extérieur un nettoyage intensif de la chambre sera facturée à hauteur de 450€, l'hôtel prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

Article 11 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.